

# Formation Phyto-aromathérapie en élevage, 12-13 janvier à Aurillac

**Soigner ses animaux avec les plantes et les huiles essentielles, à Aurillac les 12 et 13 janvier**

## Objectifs

Apprendre à soigner ses animaux avec les plantes et les huiles essentielles.

## Contenu

Phytothérapie et Aromathérapie : définitions, place dans la thérapeutique vétérinaire, indications, limites, précautions d'emploi.

La pharmacie phyto-aroma de l'éleveur. Le concept du Kit Phyto : un stock minimum pour une utilisation large et polyvalente ; pour une meilleure autonomie en santé en élevage. Formuler ses traitements avec les plantes et HE disponibles à la ferme.

Exemples d'utilisation.

Plus de détail dans le programme à télécharger.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 06/01/2012

## Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

## Plus de renseignements

7 place de la Paix  
15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 43 30 50  
Fax 04 71 43 30 50  
cantadear (at) orange.fr

## Taux de satisfaction : %

apporter un pique-nique à partager



## Modalités d'accès :

## Dates, lieux et intervenants

**12 janv 2012** 7 place de la Paix  
10:00 - 17:00 (7hrs) 15000 Aurillac

Philippe Labre, vétérinaire

**13 janv 2012** 7 place de la Paix  
10:00 - 17:00 (7hrs) 15000 Aurillac

Philippe Labre, vétérinaire

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prenom \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

CantADEAR

8 place de la Paix  
15000 Aurillac

## Financer sa formation

### Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

### Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))